

**FRANCHISE SOUS CONTRÔLE**

Dans sa poursuite d'une morale de la franchise, M<sup>e</sup> Olivier Gast propose la création d'un «label de service» appliqué à cette forme de distribution qui en a vu de toutes les couleurs. Le but consiste à rassurer les consommateurs autant que les candidats franchises avec une marque collective cherchant sa légitimité dans la modification de la loi Scrivener, inscrite à la session parlementaire du printemps prochain. La Fédération de la franchise contrôlerait l'attribution et le retrait du label selon des critères objectifs. La norme Afnor établie à grands frais il y a 10 ans n'ayant jamais servi à rien, faut-il retomber dans les mêmes ornières ou redresser celles qui existent ? Le label FIF est-il insuffisant ?